



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 27 avril 2020

M. Olivier Dussopt,
Secrétaire d'État à la Fonction Publique

Objet : Congés bonifiés 2020.

Monsieur le ministre,

Depuis le 16 mars dernier, la population française est confinée avec des mesures plus strictes dans les territoires d'Outre-Mer comme la mise en quatorzaine pour tous les voyageurs arrivant et un couvre-feu pendant la période nocturne.

Bon nombre d'agent.e.s de la Fonction Publique originaires d'Outre-Mer s'inquiètent de ne pas connaître la position des Ministères sur leurs congés bonifiés, suite à leurs demandes en 2019, avec pour certain.e.s des arrêtés qui ont dû leur être transmis.

Certains doivent voyager dès le mois de juin vers leurs territoires d'origine sans savoir à l'heure actuelle si ce sera possible.

Au vu de l'incertitude qui pèse sur la fin du confinement le 11 mai prochain et si les conditions ne sont pas réunies, selon l'intervention du Premier ministre du dimanche 19 avril dernier, ces originaires d'Outre-Mer risquent de ne pas bénéficier de leurs droits à congés. En effet, les mesures plus drastiques mises en place dans ces territoires et l'organisation des mesures de santé catastrophiques risquent de compromettre les retours des originaires d'outre-mer vers leurs territoires et leurs familles.

C'est pour cela que l'UFSE CGT vous interpelle pour connaître la position de la Fonction Publique afin de communiquer aux agent.e.s les décisions que vous comptez prendre sur ces congés statutaires particuliers. Aussi, nous vous demandons que ces congés ne soient pas perdus, mais a minima reportés si il était impossible que ce droit ne soit appliqué cette année.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marc CANON
Secrétaire Général de l'UFSE